

Sujet : [INTERNET] enquête publique carrière de Pouligny-Saint-Pierre

De : "> Sylviane (par Internet)" <sylviane.vdm@wanadoo.fr>

Date : 18/10/2017 18:14

Pour : ddcsp-ep-carriere-pouignystpierre@indre.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Après lecture du dossier du projet d'exploitation de la carrière de Pouligny-Saint-Pierre, il ressort que :

- les nuisances pour le voisinage sont mal appréciées tant pour les habitants que pour la végétation. Ce projet se situe dans le périmètre du Parc naturel régional de la Brenne qui a été créé pour veiller à la préservation d'espaces naturels fragiles, faut-il le rappeler ? Le dossier ne nie pas qu'il pourra y avoir un impact sur les végétaux mais ignore que de ce fait, c'est la faune qui sera aussi impactée,
- les dispositions pour éviter la production et la diffusion des poussières sont sous-estimées,
- l'impact sur les captages d'eau potable est fort probable et l'avis d'un hydrogéologue manque au dossier,
- le PNR Brenne n'a pas été consulté alors même que sa charte, qui est validée par l'Etat mentionne que le Parc doit être consulté pour toute demande d'exploitation soumise à autorisation,
- l'absence de concertation avec le Parc montre que le projet de territoire dans lequel s'inscrit cet projet de carrière est méprisé,
- il n'y a pas eu de vérification de compatibilité avec les documents d'urbanisme locaux.

Au vu de ces éléments, je vous demande que l'autorisation d'exploiter la carrière de Pouligny-Saint-Pierre soit refusée.

Sylviane Van de Moortele
36220 Preuilly-la-Ville